

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 6 avril 2021

Objet

**Participation 2021
aux travaux
d'entretien des
espaces verts des
lotissements.
Décision**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –
Mme PROUHET – M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. ASFOR –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. MEHERZI à M. BOURIGAULT - Mme SOLA à Mme CHEVAUCHERIE
M. SINSOU à M. CALT**

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1992 la ville de Floirac verse une participation aux associations syndicales ayant en charge l'entretien des espaces verts privés.

La dernière délibération, en date du 28 avril 2014, précise les bénéficiaires et le taux de participation de 40% du montant des dépenses engagées.

Pour pouvoir répondre aux objectifs de l'agenda 21, du projet de ville et de la réglementation (Loi Labbé), un travail spécifique s'est mis en place depuis 2016 pour faire évoluer qualitativement la participation de la ville auprès des associations de lotissement. Depuis l'année 2018, l'aide de la Ville est devenue incitative pour favoriser une évolution vers des pratiques plus durables. Les dossiers donnant les garanties de durabilité (plus de 70% de critères atteints) ont une participation bonifiée à 50% du montant de leurs travaux d'entretien. A contrario, les dossiers n'ayant pas pris en compte les objectifs de développement durable (moins de 30% des critères atteints) voient la participation baisser à 30% du montant de leurs travaux.

Le 10 mars dernier, une session extraordinaire de la Commission environnement cadre de vie a permis d'analyser les 26 dossiers reçus. Une ASL n'a pas transmis de devis malgré les relances faites. Ce lotissement ne pourra donc pas être éligible à la subvention 2021.

L'évolution des modes de gestion des lotissements fait évoluer la participation de la Ville de 32 965,83 euros en 2020 à 36 493,55 euros en 2021.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des taux de subvention que propose d'allouer la Ville aux associations de lotissement pour l'année 2021.

ASL	TAUX DE DURABILITE 2021	TAUX DE SUBVENTION 2021
BALCON DE LA BURTHE	84,21%	50%
BELVEDERE	33,33%	40%
CHATAIGNERAIE	85,71%	50%
CLOS DE LA PAYSSIERE	72,22%	50%
COTEAUX DE GARONNE	50%	40%
COTEAUX DE MOULEYRE 1	61,90%	40%
COTEAUX DE MOULEYRE 2	42,10%	40%
DOMAINE DE CHEZE	55%	40%
DOMAINE DE SYBIROL	85,71%	50%
DOMAINE DE VALPRE	27,78%	30%
DOMAINE DU HAUT FLOIRAC 1	40%	40%
DOMAINE DU HAUT FLOIRAC 2	42,10%	40%
ECHOS DU REBEDECH	52,38%	40%
GARDELLE	76,19%	50%
GENTIL MERLE	33,33%	40%
HAMEAU DE BOURBON 2	20%	30%
HAMEAU DE BOURBON 6	25%	30%
HAMEAU DE L'ARBRE VERT	42,10%	40%
HAUTS DE GUITRES	90,47%	50%

ASL	TAUX DE DURABILITE 2021	TAUX DE SUBVENTION 2021
MARTOURET	55%	40%
MONTAGNE	47,36%	40%
SAINT LEU	31,57%	40%
VERSANT	52,38%	40%
VERTS COTEAUX	71,43%	50%
VILLAGE DES PLATEAUX	80,95%	50%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 25 mars 2021 ;
Vu le rapport ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'allouer en 2021 une participation aux associations de lotissements pour les aider à entretenir durablement leurs espaces privés collectifs ouverts selon le tableau de synthèse ci-dessus.

DIT que le montant de la dépense est inscrit au budget à l'article 6574.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 avril 2021

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :



Le Maire,